

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DE LA COMMUNE de COURNONSEC

DEPARTEMENT

Séance du 28 novembre 2007

L'an deux mille sept et le 28 novembre à 18 heure(s) 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de:

Jean-Pierre MOURE

Présents : MOURE Jean-Pierre, ALEMANY Salvador, BATTU Michèle, BONIFACE Bernard, CORP Jean-Marie, ESCUDIE Catherine, ILLAIRE Régine, LLOVERAS Gilles, MARIEL Ginette, NOSSENTY Julien, NURIT Gilles, PONS Christian, Pouvoirs : BATISTE Nicole à MARIEL Ginette, LLAURENS Pascale à BONIFACE Bernard, RAYNAUD Pierre à NURIT Gilles.

Absent : SALOMON Thierry

A (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s) :

Objet de la Délibération : Instauration périmètres permis de démolir et déclaration préalable de clôtures

La réforme du code de l'urbanisme entrant en vigueur le 1er octobre 2007, offre aux communes, par voie de délibération du Conseil Municipal, la possibilité d'instaurer sur tout ou partie de leur territoire la procédure de déclaration préalable à l'édification d'une clôture. Cette possibilité découle de la suppression par cette même réforme de l'obligation de déclaration de clôture prévue par l'actuel article L 441-1 du code de l'Urbanisme. De même, cette réforme rend possible d'instaurer sur tout ou partie du territoire communal, la procédure de demande de permis de démolir.

Ces deux procédures permettent d'apprécier, préalablement à la réalisation des travaux, leur impact dans leur environnement. Il est donc de l'intérêt de la commune de soumettre la démolition d'une construction et les travaux équivalents à permis de démolir et l'édification d'une clôture à déclaration préalable.

Il est donc demandé au conseil municipal d'instaurer ces deux procédures sur l'ensemble du territoire communal à compter du 1er octobre 2007.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide :

- d'instaurer à compter du 1er octobre 2007 la procédure de déclaration préalable à l'édification d'une clôture sur tout le territoire communal,
- d'instaurer à compter du 1er octobre 2007 la procédure de demande de permis de démolir sur tout le territoire communal.

Fait et délibéré à Cournonsec les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean Pierre MOURE



## NOMBRES DE MEMBRES

| Affiliés au Conseil Municipal | en exercice | Qui ont pris part à la Délibération |
|-------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| 16                            | 16          | 15                                  |

## Date de la convocation

16/11/2007

## Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du